

OBJET: Utilisation des données du second semestre 2021 pour le financement et l'intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie COVID-19

Madame, Monsieur,

L'épidémie de COVID-19 affecte encore les sources habituelles de financement. Ainsi, pour le dernier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022, nous prévoyons une intervention financière pour intervenir dans les coûts des prestations et ce, en vue d'assurer la continuité de l'activité hospitalière. Le budget alloué à cet effet a été calculé sur la base des forfaits surcoûts et des honoraires de disponibilités actuels, tels que fixés dans l'arrêté royal de l'IFFE. Nous avons proposé au CFEH de maintenir ces compensations inchangées jusqu'à fin mars 2022, tout en restant ouvert à une éventuelle alternative à condition qu'elle tienne compte du cadre budgétaire et de la faisabilité administrative.

Les données RHM, ainsi que la collecte de données FINHOSTA et d'autres données d'activités relatives au second semestre 2021 ne seront pas utilisées à des fins de financement. Le CFEH sera invité à donner un avis sur le calcul futur du BMF ou d'autres sources de financement en utilisant normalement l'activité hospitalière et les données de référence de 2021.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Brieuc Van Damme,

Annick Poncé,

Directeur général,
Service Soins de santé
INAMI

Directeur général a.i.,
Direction générale Soins de santé
SPF Santé publique